

Sur le procédé

ID INSPIRATION CLICK SOLID 30 ID INSPIRATION CLICK SOLID 55

Famille de produit/Procédé : Procédé de revêtement de sol à pose particulière à usage bâtiment

Titulaire(s) : Société **TARKETT France SAS**

AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé conformes à des règles de l'art reconnues de mise en œuvre ou de dimensionnement, un renvoi à ces règles suffit.

Groupe Spécialisé n° 12 - Revêtements de sol et produits connexes

Versions du document

Version	Description	Rapporteur	Président
V2	Annule et remplace le Document Technique d'Application 12/24-1830_V1. Mise à jour du domaine d'emploi conformément à la jurisprudence en vigueur - cas des salles d'eau avec zone de douche « zéro ressaut ».	FAU Gilbert	RIVIERE Yann
V1	Il s'agit d'un premier Document Technique d'Application.	FAU Gilbert	RIVIERE Yann

Descripteur :

Revêtements de sols vinyles manufacturés, en lames et dalles, à assemblage par rainures et languettes, destinés à la pose libre et localement collées dans les zones exposées à de l'ensoleillement.

Les 4 bords des lames et dalles des revêtements sont usinés pour un emboîtement : rainure (partie femelle) et languette (partie mâle), et sont composés d'un clic angulaire sur le grand côté et d'un clic à plat sur le petit côté.

Le domaine d'emploi correspond aux locaux au plus classés :

- U2s P3 E1/2* C2 dans le cas du revêtement ID INSPIRATION CLICK SOLID 30 ;
- U3 P3 E1/2* C2 dans le cas du revêtement ID INSPIRATION CLICK SOLID 55.

(*) : Selon les dispositions précisées au § 1.1.2.1.

Table des matières

1.	Avis du Groupe Spécialisé.....	4
1.1.	Domaine d'emploi accepté	4
1.1.1.	Zone géographique	4
1.1.2.	Ouvrages visés	4
1.2.	Appréciation.....	5
1.2.1.	Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi	5
1.2.2.	Durabilité.....	6
1.3.	Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé.....	6
2.	Dossier Technique	7
2.1.	Mode de commercialisation	7
2.1.1.	Coordonnées	7
2.1.2.	Mise sur le marché	7
2.1.3.	Identification.....	7
2.2.	Description	7
2.2.1.	Revêtements.....	7
2.2.2.	Produits associés	8
2.3.	Dispositions de conception	9
2.3.1.	Classement UPEC du local	9
2.3.2.	Eléments du dossier de consultation des entreprises – Supports.....	9
2.3.3.	Température ambiante et température du support.....	9
2.3.4.	Conformité à la réglementation incendie dans le cas de la pose sur un ancien revêtement combustible conservé	
2.3.5.	Traitement des joints de dilatation	9
2.3.6.	Résistance thermique	9
2.4.	Dispositions de mise en œuvre.....	10
2.4.1.	Dispositions générales	10
2.4.2.	Exigences relatives aux supports et préparation des supports.....	10
2.4.3.	Mise en œuvre du revêtement.....	12
2.4.4.	Traitement des points singuliers	14
2.5.	Réception – Mise en service.....	15
2.6.	Traitement en fin de vie	16
2.7.	Assistance technique	16
2.8.	Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication	16
2.9.	Maintien en service des performances de l'ouvrage.....	16
2.9.1.	Aménagement des accès extérieurs	16
2.9.2.	Entretien.....	16
2.9.3.	Précautions d'emploi et d'aménagements	16
2.10.	Mentions des justificatifs	16
2.10.1.	Résultats expérimentaux	16
2.10.2.	Références	17
	Annexes du Dossier Technique	18

1. Avis du Groupe Spécialisé

Le procédé décrit au chapitre 2 « Dossier Technique » ci-après a été examiné par le Groupe Spécialisé qui a conclu favorablement à son aptitude à l'emploi dans les conditions définies ci-après :

1.1. Domaine d'emploi accepté

1.1.1. Zone géographique

Cet avis a été formulé pour les utilisations en France métropolitaine.

1.1.2. Ouvrages visés

Revêtements de sol destinés à l'emploi, dans les conditions de mise en œuvre précisées ci-après, dans les locaux et sur les supports définis ci-après.

1.1.2.1. Locaux visés

Locaux intérieurs relevant du classement UPEC des locaux en vigueur, hors escaliers et pentes et dont le classement est au plus :

ID INSPIRATION CLICK SOLID 30 :

- U2s P3 E1/2* C2 sur supports à base de liants hydrauliques neufs (y compris plancher chauffant) tels que définis au § 1.1.2.2.1 et sur supports existants non revêtus ou remis à nu tels que définis au § 1.1.2.2.2 ci-après ;
- U2s P3 E1 C2 sur supports en bois ou panneaux à base de bois neufs tels que définis au § 1.1.2.2.3 ci-après et existants tels que définis au § 1.1.2.2.4 ci-après ;
- U2s P3 E1 C2 sur chape fluide à base de sulfate de calcium neuve telle que définie au § 1.1.2.2.5 ci-après ou existante remise à nu telle que définie au § 1.1.2.2.6 ci-après ;
- U2s P3 E2* C2 sur revêtements existants autres que linoleum tels que définis au § 1.1.2.2.7 ci-après, à l'exclusion des anciens revêtements de sol résilients sur mousse (Vinyl Expansé Relief et Vinyl Sur Mousse) ;
- U2s P3 E1 C2 sur revêtements existants en linoleum tels que définis au § 1.1.2.2.7 ci-après, à l'exclusion des linoleums sur mousse.

ID INSPIRATION CLICK SOLID 55 :

- U3 P3 E 1/2* C2 sur supports à base de liants hydrauliques neufs (y compris plancher chauffant) tels que définis au § 1.1.2.2.1 et sur supports existants non revêtus ou remis à nu tels que définis au § 1.1.2.2.2 ci-après ;
- U3 P3 E1 C2 sur supports en bois ou panneaux à base de bois neufs tels que définis au § 1.1.2.2.3 ci-après et existants tels que définis au § 1.1.2.2.4 ci-après ;
- U3 P3 E1 C2 sur chape fluide à base de sulfate de calcium neuve telle que définie au § 1.1.2.2.5 ci-après ou existante remise à nu telle que définie au § 1.1.2.2.6 ci-après ;
- U3 P3 E2* C2 sur revêtements existants autres que linoleum tels que définis au § 1.1.2.2.7 ci-après, à l'exclusion des anciens revêtements de sol résilients sur mousse (Vinyl Expansé Relief et Vinyl Sur Mousse) ;
- U3 P3 E1 C2 sur revêtements existants en linoleum tels que définis au § 1.1.2.2.7 ci-après, à l'exclusion des linoleums sur mousse.

E2* : Arasage et calfatage en rives et calfatage des tuyauteries traversantes et aux pieds des huisseries (cf. § 2.2.4.4 et 2.2.4.5 ci-après).

Conditions et limites d'emploi

Le domaine d'emploi est limité aux locaux classés au plus E2. Conformément à la notice en vigueur sur le classement UPEC et le classement UPEC des locaux, tout local classé E2 devient E3 dès lors qu'il est équipé d'un siphon de sol ; de ce fait, le classement d'un local avec douche zéro ressaut, cloisonnée ou non, est E3.

En conséquence, les salles d'eau avec zone de douche zéro ressaut (selon le Guide pour la mise en œuvre d'une douche accessible « zéro ressaut » dans les salles d'eau à usage individuel en travaux neufs, janvier 2025) ou avec ressaut intérieur du receveur fini continu ≤ 2 cm (selon le Guide pour la mise en œuvre d'une douche de plain-pied dans les salles d'eau à usage individuel en travaux neufs, juillet 2012), cloisonnées ou non, ne sont pas visées par le présent Avis Technique, quelle que soit la technologie de receveur.

1.1.2.2. Supports visés

1.1.2.2.1. Supports à base de liants hydrauliques neufs (y compris les planchers chauffants)

Les supports visés sont tous les supports décrits à l'article 6.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, y compris les planchers chauffants conformes aux normes NF DTU 65.14 et NF P 52-302 (DTU 65.7) et les chapes fluides à base de ciment conformes aux « Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium » de la FFB-UNECP et de la CAPEB, à l'exclusion des planchers chauffants réversibles et des planchers rayonnants électriques.

1.1.2.2.2. Supports à base de liants hydrauliques existants non revêtus ou remis à nu

Les supports admissibles sont ceux décrits à l'article 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 de ce même article 7.

1.1.2.2.3. Supports neufs en bois ou en panneaux à base de bois

Les supports admis sont les planchers en bois ou en panneaux à base de bois visés à l'article 6.2.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

1.1.2.2.4. Supports existants non revêtus ou remis à nu en bois ou en panneaux à base de bois

Les supports admissibles sont ceux décrits à l'article 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 de ce même article 7.

1.1.2.2.5. Chape fluide à base de sulfate de calcium neuve

Les chapes fluides à base de sulfate de calcium visées sont celles faisant l'objet d'un Document Technique d'Application favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé, ou conformes aux « Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium » de la FFB-UNECP et de la CAPEB.

1.1.2.2.6. Chape fluide à base de sulfate de calcium existante remise à nu

Les chapes fluides à base de sulfate de calcium existantes admissibles sont celles décrites au § 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 de ce même article 7.

1.1.2.2.7. Revêtements existants :

Ce sont ceux tels que définis à l'article 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 de ce même article 7 (à l'exclusion des planchers surélevés).

En outre, sont également visés :

- Les anciens revêtements de sol coulés en résine adhérents ;
- Les anciens revêtements de sol linoléum compacts en lés (**uniquement dans les locaux E1**) ;
- Les parquets cloués exécutés conformément à la norme NF DTU 51.1 ;
- Les anciens revêtements de sol résilients caoutchouc compacts en lés ;
- Les anciennes dalles semi-flexibles vinyle-amiantées.

Les planchers rayonnants électriques (PRE), les planchers chauffants réversibles et les parquets flottants et collés sont exclus. La pose sur revêtements résilients sur mousse, vinyle expansé relief, linoléum sur mousse ou caoutchouc sur mousse étant exclue, ils devront donc être préalablement déposés.

La pose est admise sur une seule couche d'ancien revêtement conservé ; dans le cas contraire, l'ensemble des anciens revêtements devra être déposé.

1.2. Appréciation

1.2.1. Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi

1.2.1.1. Réaction au feu

Le revêtement de sol ID INSPIRATION CLICK SOLID 30 fait l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu n° 06079.3/21/R18NZP-ENG selon la norme EN 13501-1 : 2019-02, en date du 15/02/2021, de l'Instytut Techniki Budowlanej, avec un classement B_f-s1, valable en pose libre sur support bois ou à base de bois et sur supports de classe A1 ou A2.

Le revêtement de sol ID INSPIRATION CLICK SOLID 55 fait l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu n° 06079.1/21/R18NZP-ENG selon la norme EN13501-1 : 2019-02, en date du 15/02/2021, de l'Instytut Techniki Budowlanej, avec un classement B_f-s1, valable en pose libre sur support bois ou à base de bois et sur supports de classe A1 ou A2.

1.2.1.2. Travaux en présence d'amiante

Les travaux de mise en oeuvre du système sur ancien support contenant de l'amiante relèvent du strict respect de la réglementation en vigueur en ce qui concerne l'ensemble des travaux.

1.2.1.3. Aspects sanitaires

Le présent Avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci.

Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent Avis. Le titulaire du présent Avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

1.2.1.4. Prévention des accidents et maîtrise des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien.

Le procédé dispose de Fiches de Données de Sécurité (FDS).

L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ce procédé sur les dangers liés à son utilisation et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

Les produits doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur.

1.2.2. Durabilité

Les classements présentés dans le domaine d'emploi ci-avant signifient, dans des conditions normales d'usage et d'entretien, une présomption de durabilité d'au moins dix ans. Cf. « Notice sur le classement UPEC des locaux », e-Cahier du CSTB en vigueur.

Les méthodes prescrites pour l'entretien et le nettoyage sont de nature à conserver au sol un aspect satisfaisant.

1.3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

Le Groupe Spécialisé n'a pas émis de remarque complémentaire.

2. Dossier Technique

Issu des éléments fournis par le titulaire et des prescriptions du Groupe Spécialisé acceptées par le titulaire

2.1. Mode de commercialisation

Le procédé est commercialisé par le titulaire.

2.1.1. Coordonnées

Titulaire :

TARKETT France SAS
1 TERRASSE BELLINI
TOUR INITIAL – TSA 94200
92919 PARIS LA DEFENSE CEDEX
Téléphone : 01 41 20 42 49
Internet : www.tarkett.fr

2.1.2. Mise sur le marché

En application du Règlement (UE) n° 305/2011, les revêtements de sol « ID INSPIRATION CLICK SOLID 30 » et « ID INSPIRATION CLICK SOLID 55 » font l'objet d'une déclaration des performances DdP établie par le fabricant sur la base de la norme EN 14041 : 2004. Les produits conformes à cette DdP sont identifiés par le marquage CE.

2.1.3. Identification

Les emballages comportent le nom et le type, ce qui vaut, de la part du fabricant, engagement de conformité à la description et aux caractéristiques ci-dessous.

2.2. Description

2.2.1. Revêtements

2.2.1.1. Type de structure

Revêtements de sol en PVC hétérogène manufacturés en lames et dalles.

Ils sont composés par :

- Traitement de surface PUR Tektanium® ;
- Couche d'usure transparente ;
- Film décoratif imprimé haute définition ;
- Une âme centrale composée de PVC plastifié ;
- Sous-couche PVC calandree renforcée d'un double voile de verre ;
- Système d'emboîtement usiné sur les 4 côtés.

2.2.1.2. Aspect

La surface est grainée en fonction du dessin et a un aspect mat.

Les 4 bords des éléments dalles ou lames sont chanfreinés.

2.2.1.3. Coloris et Design

La gamme actuelle comprend 42 dessins et coloris pour les revêtements ID INSPIRATION CLICK SOLID 30 et ID INSPIRATION CLICK SOLID 55 (d'autres pourront être ajoutés).

2.2.1.4. Éléments

Dimensions des lames ID INSPIRATION CLICK SOLID 30 :

- 19,05 cm x 121,1 cm, livrées en carton de 7 lames/boîte = 1,61 m² ;
- 24,0 cm x 149,1 cm, livrées en carton de 5 lames/boîte = 1,79 m².

Dimensions des dalles ID INSPIRATION CLICK SOLID 30 :

- 32,4 cm x 60,1 cm, livrées en carton de 9 dalles/boîte = 1,75 m² ;
- 49,0 cm x 99,1 cm, livrées en carton de 3 dalles/boîte = 1,46 m².

Dimension des lames ID INSPIRATION CLICK SOLID 55 :

- 19,05 cm x 121,1 cm, livrées en carton de 7 lames/boîte = 1,61 m² ;
- 24,0 cm x 149,1 cm, livrées en carton de 5 lames/boîte = 1,79 m².

Dimensions des dalles ID INSPIRATION CLICK SOLID 55 :

- 32,4 cm x 60,1 cm, livrées en carton de 9 dalles/boîte = 1,75 m² ;
- 49,0 cm x 99,1 cm, livrées en carton de 3 dalles/boîte = 1,46 m².

2.2.1.5. Caractéristiques géométriques et pondérales

Caractéristiques	ID INSPIRATION CLICK SOLID 30	ID INSPIRATION CLICK SOLID 55
Épaisseur totale nominale (mm) – NF EN ISO 24346	5,00 (-0,10 ; +0,13)	5,00 (-0,10 ; +0,13)
Masse surfacique totale (g/m ²) – NF EN ISO 23997	8900 (-10% ; +13%)	8850 (-10% ; +13%)
Épaisseur couche d'usure (mm) – NF EN ISO 24340	0,30 (-10 % ; +13 %)	0,55 (-10 % ; +13 %)

Tableau 1 : Caractéristiques géométriques et pondérales**2.2.1.6. Autres caractéristiques d'identification et d'aptitude**

Caractéristiques	ID INSPIRATION CLICK SOLID 30	ID INSPIRATION CLICK SOLID 55
Teneur en liant de la couche d'usure selon la norme NF EN ISO 10582 ¹	Type I	Type I
Groupe d'abrasion selon la norme NF EN 660-2 ¹	T	T
Stabilité dimensionnelle à la chaleur (%) selon la norme NF EN ISO 23999	≤ 0,10	≤ 0,10
Incurvation à la chaleur (mm) selon la norme NF EN ISO 23999	≤ 1	≤ 1
Résistance horizontale de l'assemblage selon l'Annexe D de la norme NF EN ISO 10582 : 2017	≥ 1,5 kN/m	≥ 1,5 kN/m
Résistance à l'action d'une chaise à roulettes selon la norme NF EN ISO 4918 modifiée	Aucun désordre	Aucun désordre
Action du déplacement simulé d'un pied de meuble selon la norme NF EN ISO 16581 modifiée	Aucun désordre	Aucun désordre
Poinçonnement rémanent à 150 min (mm) selon la norme NF EN ISO 24343-1	< 0,10	< 0,10
Solidité des couleurs à la lumière selon la norme EN ISO 105-B02 ¹	≥ 6	≥ 6
Résistance thermique (m ² .K/W) selon la norme NF EN ISO 10456 ¹	0,05	0,05
¹ Pour information		

Tableau 2 : Autres caractéristiques d'identification et d'aptitude**2.2.2. Produits associés**

Ces produits doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et aux prescriptions du fabricant.

2.2.2.1. Colles prescrites

Pour le collage dans les conditions particulières précisées au § 2.4.3.4, les colles prescrites sont les colles polyuréthanes bi-composants suivantes :

Dénomination colle PU	Marque	Spatule selon référentiel TKB
Sol UR	SIKA-CÉGÉCOL	A2/A1
STIX P956 2K	BOSTIK	A2/A1
KR 430	UZIN	A2/A1

Tableau 3 : Colles prescrites

Les prescriptions des fabricants devront être respectées.

2.2.2.2. Mastic de calfatage

Mastic de type hybride ou mastic polyuréthane (par exemple : mastic MS-polymères BOSTIK MSP 107).

2.3. Dispositions de conception

2.3.1. Classement UPEC du local

La détermination du classement UPEC du local incombe au maître d'ouvrage ou son représentant, le maître d'œuvre (cf. « Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux » en vigueur).

Le maître d'œuvre doit s'assurer de la conformité au domaine d'emploi accepté décrit au § 1.1 de l'Avis du Groupe Spécialisé.

2.3.2. Eléments du dossier de consultation des entreprises – Supports

2.3.2.1. Support ou revêtement existant

Le Maître d'œuvre doit informer l'entreprise de la nature du support.

La pose sur revêtement existant n'est admise que dans le cas d'une seule couche d'ancien revêtement ; dans le cas contraire, les revêtements existants devront être déposés.

Dans le cas d'un ancien revêtement existant, le maître d'œuvre doit faire réaliser une étude préalable de reconnaissance du sol existant pour déterminer, a minima, la planéité et les zones de l'ancien sol à conserver ou à déposer, pour repérer les fissures et les joints de fractionnement qui doivent être traités, et pour déterminer la nature du support. Les résultats de l'étude devront être joints au dossier de consultation.

2.3.2.2. Support amianté

Conformément à la réglementation en vigueur, il appartient au Maître d'ouvrage de produire les informations et les documents relatifs à la présence d'amiante.

Les résultats de l'étude devront être joints au dossier de consultation.

2.3.2.3. Support humide ou susceptible d'être exposé à des reprises ou remontées d'humidité

Il appartient au maître d'œuvre de préciser les supports humides ou exposés à des reprises ou remontées d'humidité (Cf. § 5.3 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1).

Dans le cas d'un ancien dallage sur terre-plein revêtu ou non de carrelage, une étude préalable permettra de vérifier la présence ou non d'un ouvrage d'interposition ou d'un procédé barrière assurant la protection contre les remontées d'humidité. En cas de doute ou bien dans le cas où le résultat de l'étude montre l'absence d'un tel ouvrage, une protection contre les remontées d'humidité devra être réalisée.

De façon plus générale, chaque fois que le support est susceptible d'être exposé à des reprises ou des remontées d'humidité, des précautions pour assurer la protection de l'ouvrage contre celles-ci doivent être prises conformément au § 5.3.3 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, à l'exclusion d'une sous-couche d'interposition.

Cette solution devra être prévue dans les Documents particuliers du marché (DPM).

2.3.3. Température ambiante et température du support

Le maître d'œuvre doit s'assurer que les dispositions sont prises pour assurer une température ambiante et du support conformes à celles prescrites au § 2.4.1.2 ci-après.

Il appartient au maître d'ouvrage de prévoir et mettre à disposition les moyens nécessaires pour assurer le respect de cette exigence le cas échéant.

2.3.4. Conformité à la réglementation incendie dans le cas de la pose sur un ancien revêtement combustible conservé

Le titulaire de l'Avis Technique doit produire un justificatif émanant d'un laboratoire agréé permettant d'apprécier le classement de réaction au feu possible sur ancien revêtement.

Le Maître d'œuvre devra s'assurer de la conformité du classement de réaction au feu du système à l'exigence réglementaire en vigueur qui s'applique au local.

2.3.5. Traitement des joints de dilatation

Le Maître d'œuvre devra préciser le mode de traitement ainsi que le choix du profilé parmi ceux proposés en annexe 1.

2.3.6. Résistance thermique

Sur plancher chauffant à eau chaude, les anciens revêtements admis ne pourront être conservés que si la résistance thermique cumulée des complexes ID INSPIRATION CLICK SOLID 30 et ID INSPIRATION CLICK SOLID 55 posés libres ou collés localement selon les conditions du Dossier Technique, sur l'ancien revêtement est inférieure à 0,15 m². K/W et, dans le cas d'une ancienne résine ou d'un ancien sol PVC, si l'épaisseur de l'ancien revêtement est inférieure à 3 mm.

Le calcul de la résistance thermique cumulée devra tenir compte de la résistance thermique des revêtements ID INSPIRATION CLICK SOLID 30 et ID INSPIRATION CLICK SOLID 55, et de la résistance thermique du revêtement existant.

Dans le cas d'un local exposé à l'ensoleillement, la pose est exclue sur plancher chauffant recouvert d'un ancien revêtement résilient ; ce dernier devra être déposé en totalité.

2.4. Dispositions de mise en œuvre

2.4.1. Dispositions générales

2.4.1.1. Missions incombant à l'entreprise de revêtement de sol

Ce sont celles définies dans la Partie 2 de la norme NF DTU 53.12.

En outre, dans le cas particulier des travaux sur dalles amiantées, il appartient à l'entreprise de revêtement de sol de respecter la réglementation en vigueur à ce sujet qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

2.4.1.2. Stockage et condition de pose

Cf. § 7.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3 modifié comme suit :

- Les lames/dalles sont stockées horizontalement (5 paquets maximum par pile) dans leur emballage 24 heures minimum avant installation, dans le local où sera prévue la pose, sur une surface plane, propre et sèche ;
- Avant de déballer les dalles ou lames, les références doivent être vérifiées (n° de lot, coloris) ;
- Le revêtement doit être posé à une température ambiante comprise entre 12°C et 25°C, avec une température du support $\geq 15^{\circ}\text{C}$.

2.4.2. Exigences relatives aux supports et préparation des supports

2.4.2.1. Supports neufs et préparation des supports

2.4.2.1.1. Supports neufs à base de liants hydrauliques

2.4.2.1.1.1. Exigences relatives aux supports

Les exigences relatives aux supports sont celles décrites au § 6.1.5 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 (y compris les chapes fluides à base de ciment), complétées et modifiées comme défini ci-dessous :

- En outre les écarts de planéités doivent être :
 - ≤ 5 mm sous la règle de 2 m ;
 - ≤ 1 mm sous la règle de 20 cm.

2.4.2.1.1.2. Travaux préparatoires

Ce sont ceux décrits au § 9.1.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, complétés par les dispositions suivantes :

- Lorsque les tolérances de planéité du support ne sont pas respectées, un enduit de sol sera réalisé suivant l'article 9.1.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 ;
- Sur chape fluide à base de ciment durcie et conformément aux « Règles professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium » de la FFB-UNECP et de la CAPEB, l'applicateur doit procéder à l'élimination de la pellicule de surface.

Traitement des joints de dilatation du support

Les joints sont nettoyés et recevront une finition à l'aide d'un profilé manufacturé après pose du revêtement (cf. § 2.4.4.1).

Traitement des joints de fractionnement du support (joints de retrait et de construction)

S'ils présentent une ouverture < 4 mm sans désaffleure, le traitement des joints n'est pas nécessaire; dans le cas contraire, ils sont traités suivant les dispositions du § 9.1.1.4 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.1.2. Chapes fluides à base de sulfate de calcium

2.4.2.1.2.1. Exigences relatives aux supports

Ce sont celles prescrites par le Document Technique d'Application de la chape, favorable et en cours de validité pour le domaine d'emploi visé, ou par les " Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium" de la FFB-UNECP et de la CAPEB.

2.4.2.1.2.2. Travaux préparatoires

Les prescriptions du § 2.4.2.1.1.1 du présent document s'appliquent.

Conformément aux « Règles professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium » de la FFB-UNECP et de la CAPEB, sur la chape durcie, l'applicateur doit procéder à l'élimination de la pellicule de surface.

2.4.2.1.3. Supports neufs à base de bois

2.4.2.1.3.1. Exigences relatives aux supports

Ce sont celles décrites au § 6.2.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.1.3.2. Travaux préparatoires

Les prescriptions de la norme NF P 63-203-1 (réf. DTU 51.3) et de l'article 9.1.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 doivent être suivies.

Dans tous les cas, l'aération de la sous face du plancher bois doit être maintenue après mise en œuvre du revêtement de sol.

En outre, lorsque les exigences relatives au support ne permettent pas une pose directe des revêtements, la réalisation d'un enduit de sol certifié QB (selon Référentiel QB11-02), appliqué avec le primaire adapté et compatible pour les supports bois, et au moins classé P3 est requise ; il est mis en œuvre conformément aux § 9.3 et 9.4 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.1.4. Supports et revêtements existants

2.4.2.1.4.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, tableau 5 et à son annexe D, complétée et modifiée comme précisé ci-après :

Anciens supports à base de liants hydrauliques

Les exigences sur les anciens supports à base de liants hydrauliques sont celles définies dans le § 2.4.2.1.1.1 ci-avant.

Anciens revêtements de sol coulés en résine adhérents

Une étude préalable est réalisée conformément au § D1 du e-Cahier 3635_V2 du CSTB « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation », les conditions de conservation de l'ancien sol en résine doivent être respectées.

Dalles semi-flexibles vinyle-amiantées

La reconnaissance est réalisée conformément au e-Cahier 3635_V2 du CSTB « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation » et les conditions de conservation de l'ancien revêtement en dalles semi-flexibles vinyle-amianté doivent être respectées.

Cas des dalles semi-flexibles non amiantées, des revêtements PVC compacts, caoutchoucs compacts lisses, linoléums compacts

La reconnaissance est réalisée conformément aux dispositions de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 article 9.2 pour définir les éventuelles zones défectueuses (par exemple boursoffures, tuilage, mauvaise adhérence, ...). Si les défauts représentent moins de 10 % de la surface de la pièce, le sol existant peut être conservé avec réparations localisées.

En outre la pose directe est possible si :

- Les ouvertures de joints entre dalles sont ≤ 2 mm.

Pose sur carrelage

L'étude préalable est réalisée comme indiqué à l'article 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1. Le revêtement existant pourra être conservé si la surface des parties défectueuses représente moins de 10 % de la surface de la pièce, avec traitement des défauts comme indiqué au § 9.2.2 de la norme DTU 53.12 P1-1-1.

La pose directe est possible si :

- Les désaffleurements entre carreaux sont < 1 mm ;
- Les joints entre carreaux ont une largeur ≤ 4 mm ;
- Les joints entre carreaux ont une profondeur ≤ 2 mm.

Parquet cloué sur lambourdes (Cf. NF DTU 51.1), Panneaux CTBH/CTBX (Cf. norme NF P 63-203 – réf.DTU 51.3), Panneaux OSB (Cf. norme NF P 63-203 – réf. DTU 51.3) existants ou remis à nu

On se reportera au e-Cahier 3635_V2 du CSTB « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation » pour les prescriptions de reconnaissance préalable et les travaux préparatoires requis. Dans tous les cas, l'aération de la sous face du plancher bois doit être maintenue après application du revêtement de sol.

Pour la pose directe, un traitement préalable par rebouchage et ponçage est nécessaire au-delà des limites ci-après :

- Joints entre panneaux de largeur > 4 mm ;
- Joints entre panneaux de profondeur > 3 mm.

2.4.2.1.4.2. Travaux préparatoires

Anciens supports à base de liants hydrauliques remis à nu ou non recouverts, y compris béton avec finition par saupoudrage et coulis

Le support est préparé comme indiqué dans les § 9.2.1 et 9.2.1.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 complétés par les dispositions décrites au § 2.4.2.1.1. 2 du présent Dossier Technique.

Chape fluide à base de sulfate de calcium ou de liant inconnu

Le support est préparé comme indiqué dans le § 9.2.1.4 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, complété par les dispositions du § 2.4.2.1.1.2 ci-avant.

Support à base de bois ou en panneaux à base de bois

Le support est préparé comme indiqué dans le § 9.2.1.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, complété par les dispositions du § 2.4.2.1.3. 2 ci-avant.

Carreaux céramiques ou assimilés existants

Le support est préparé comme indiqué au § 9.2.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Dans le cas de désaffleures, largeur de joints entre carreaux ou profondeur de joints supérieurs aux limites indiquées au § 2.4.2.1.4.1 ci-avant, un ratissage est réalisé à l'aide d'un enduit certifié QB visant la pose sur carrelage (et son primaire associé), suivi d'un ponçage et dépoussiérage par aspiration mécanique.

Dalles semi-flexibles non-amiantées

Le support est préparé comme indiqué au § 9.2.3 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Dalles semi-flexibles vinyle-amiantées

Les travaux devront être réalisés conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Le support est préparé comme indiqué dans le CPT e-cahier du CSTB 3635_V2 à l'exception de la préparation mécanique par ponçage ou de l'application d'un enduit qui sont exclues dans ce cas. Le sol est dépoussiéré par une aspiration soignée et lessivé puis rincé soigneusement si nécessaire.

Anciens revêtements de sols résilients compacts (PVC, caoutchouc et linoléum)

Les travaux préparatoires seront réalisés, y compris dans le cas d'ancien revêtement caoutchouc ou linoléum, conformément aux dispositions décrites pour les anciens revêtement PVC au § 9.2.5 de la norme NF DTU 53 12 P1-1-1.

Peinture de sol

Le support est préparé comme indiqué au § 9.2.4 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Anciens revêtements de sol coulés en résine adhérents

Les travaux préparatoires sont réalisés conformément au § D2.1 du e-Cahier 3635_V2 du CSTB « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation ».

2.4.3. Mise en œuvre du revêtement

2.4.3.1. Calepinage des surfaces

La pose est exécutée de la façon suivante (sauf si prescription particulière du marché) :

- L'orientation des lames se fait dans le sens de la lumière ou sens de circulation ;
- Chaque pièce du local est considérée séparément : utiliser un seul bain par pièce ;
- Mélanger les lames ou dalles de plusieurs paquets ;
- La largeur des lames ou dalles doit être supérieure à une ½ lame ou dalle au pied des murs principaux ;
- Le recouvrement des joints des formats lames et rectangulaires (décalage des joints de tête entre 2 rangées de lames adjacentes) doit être supérieur à 30 cm ;
- Pour les formats dalles, la pose s'effectue en coupe de pierre uniquement ;
- Les coupes sur la longueur doivent être supérieures à 30 cm pour les lames et 20 cm pour les dalles.

2.4.3.2. Pose libre du revêtement

La pose est exécutée de la façon suivante :

- Démarrer la pose dans un angle de la pièce ;

La pose se fait de gauche à droite, languette face à la cloison/mur ;

- Ne jamais laisser les languettes ou rainures sur les lames ou dalles en périphérie, ces dernières ne doivent pas être incluses dans la zone du jeu périphérique ;
- La pose se réalise en reculant et en ayant toujours les rainures apparentes devant soi ;
- Pour le format dalles, seule la méthode de pose dite en coupe de pierre est possible (décalage d'une demi-dalle entre 2 rangées adjacentes), et aux extrémités des rangées, les longueurs de lame doivent être supérieures à 20 cm ;
- Pour les lames et pour les formats rectangulaires, deux méthodes sont possibles :
 - 1^{ère} méthode :
 - Alignement des joints toutes les 3 rangées;
 - Décaler les rangées d'un tiers de la longueur de lame;
 - Aux extrémités des rangées, les longueurs de lame doivent être supérieures à 30 cm.
 - 2^{ème} méthode : Pose à joint perdu :
 - Commencer la 2^{ème} rangée avec la chute de la dernière lame de la rangée précédente si elle présente une dimension ≥ 30 cm et les décalages entre elles doivent être supérieurs à 30 cm.

2.4.3.3. Jeu périphérique

- Le jeu périphérique doit être au minimum de 5 mm en tous points, rajouter 1 mm par mètre supplémentaire au-delà de 5 mètres, dans la limite de 10 mm de jeu ;
- Ce jeu doit être respecté aux abords de tous obstacles / éléments verticaux (poteaux, huisseries, etc.).

Ne jamais laisser les languettes ou rainures sur les lames ou dalles en périphérie, ces dernières ne doivent pas être incluses dans la zone du jeu périphérique.

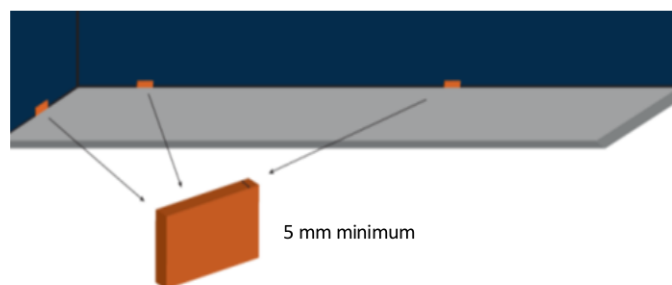


Figure 1 : jeu périphérique au minimum 5 mm en tous points. Rajouter 1 mm par mètre supplémentaire au-delà des 5 m dans la limite de 10 mm de jeu.

2.4.3.4. Condition particulière de pose (collage PU en cas de zones exposées à l'ensoleillement)

Un collage localisé est requis sur la surface de chaque zone exposée au rayonnement du soleil (derrière les baies vitrées, sous les puits de lumière). Il est réalisé à l'aide d'une colle réactive bi-composant (voir § 2.2.2.1) appliquée selon les prescriptions du fabricant.

Dans le cas d'un ancien revêtement de sol existant, celui-ci doit être déposé sur toute la surface de la pièce avant application de la colle bi-composant.

2.4.3.5. Découpe

La découpe en périphérie se fait par report classique, en tenant compte du jeu à respecter.

La découpe des lames ou dalles s'effectue au cutter :

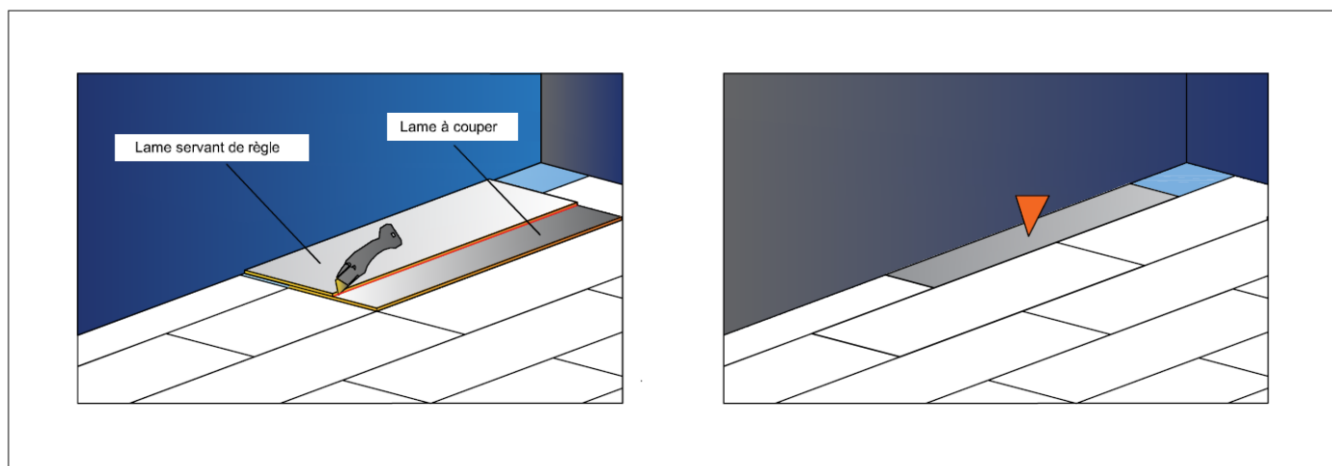


Figure 2 : découpe en périphérie par report

Faire un ou plusieurs passages en surface avec une lame droite puis plier pour terminer la coupe.

Découpe en arrondi

Un gabarit ou conformateur peut servir de copie pour la découpe.

Chauffer la lame au décapeur thermique avant la découpe.

La découpe à la scie électrique (sauteuse ou circulaire) est aussi possible, l'emploi d'une lame adaptée permet une coupe nette et propre.

2.4.3.6. Conditions d'emboîtement

Vérifier qu'il n'y a pas de bavure ou pollution dans la partie usinée avant de clipser.

Poser la première rangée de lames/dalles avec la rainure apparente vers soi.

S'assurer que les extrémités des lames sont posées les unes contre les autres, de façon à ce que le système de verrouillage vertical corresponde parfaitement, et le verrouiller en exerçant une pression à la main ou à l'aide d'un maillet souple blanc.

Pour les rangées suivantes, bien positionner la languette dans la rainure du rang déjà installé avec un angle d'environ 30° en exerçant une pression sur la rangée précédente et abaisser la lame. Assurer le bon serrage de la lame sur la rangée précédente.

La lame suivante est posée de la même façon et verrouillée comme décrit ci-dessus.

Verrouiller les extrémités entre elles en exerçant une pression pour un emboîtement parfait.

L'usage d'une cale à frapper ou tout produit de frappe lourd ou contondant est inutile et proscrit pour ce type de produit; il pourrait endommager les systèmes de clipsage.

La dernière rangée est posée de la même façon après avoir réalisé les coupes en report.

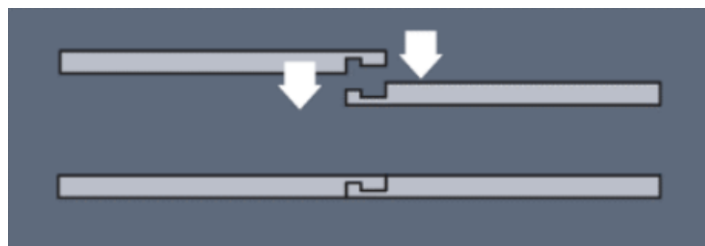


Figure 3 – Emboîtement du petit côté : clic à plat

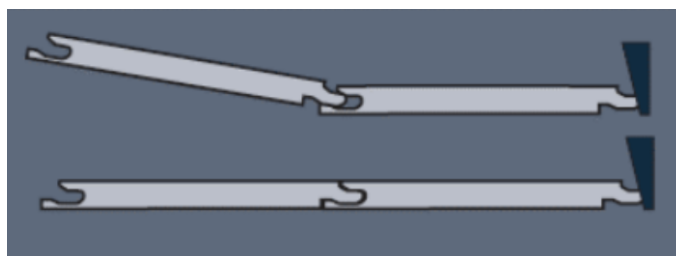


Figure 4 – Emboîtement du grand côté : clic angulaire

2.4.3.7. Fractionnement des surfaces

Les locaux d'une surface inférieure à 150 m² et d'une longueur ≤ 15 ml peuvent bénéficier d'une pose sans fractionnement.

Le fractionnement est nécessaire tous les 150 m² ainsi que pour les pièces extrêmement étroites et longues, en utilisant des profilés de fractionnement adaptés. Les couloirs étroits (largeur < 2 m) seront fractionnés à minima tous les 10 ml.

Le jeu entre deux pièces est celui prescrit à l'article 2.4.3.3 en partie courante.

2.4.4. Traitement des points singuliers

Aucun percement ne doit être réalisé à travers le revêtement pour fixer des éléments au support, tels que buttoirs de portes, barres de seuil, rails de placards coulissants etc... afin de ne pas solidariser ces éléments au support à travers le revêtement

2.4.4.1. Traitement des joints de dilatation du support

Le joint de dilatation du support est traité par un profilé / seuil de recouvrement disponible dans le commerce (exemple Janser ou Romus, cf. Annexe 1) mis en œuvre en surépaisseur sur le revêtement ; il est fixé au support, après perçage, à l'aide de vis et chevilles adaptées (voir sur catalogue fournisseurs), sur un seul côté,. Afin de ne pas bloquer la dilatation du revêtement par la vis de fixation, celui-ci devra être percé à un diamètre supérieur (d'environ 5 mm) à celui de la vis.

Le schéma ci-dessous donne un exemple de mise en œuvre :

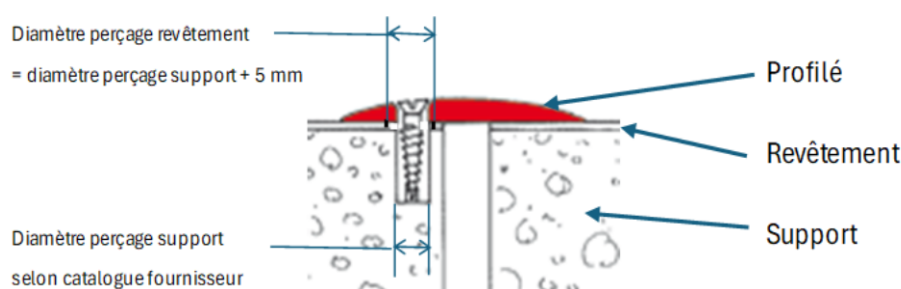


Figure 5 : Exemple de traitement des joints de dilatation du support avec profilés tels que décrits en Annexe 1.

Cas des supports contenant de l'amiante (DVA ...)

Important : dans le cas de présence d'un support en anciennes Dalles Vinyles Amiantes, la fixation mécanique du profilé (par perçage et vissage au support) doit être réalisée en respectant la réglementation en vigueur.

2.4.4.2. Traitement des joints de fractionnement du revêtement

L'espace de fractionnement du revêtement doit être recouvert avec un profilé de transition adapté (voir exemples catalogue TARKETT en annexe 2).

La fixation du profilé se fera par perçage et chevillage dans le support.

Cas des supports contenant de l'amiante (DVA ...)

Important : dans le cas de présence d'un support en anciennes Dalles Vinyles Amiantes, la fixation mécanique du profilé (par perçage et vissage au support) doit être réalisée en respectant la réglementation en vigueur.

2.4.4.3. Traitement des seuils et arrêts

Il est effectué par recouvrement à l'aide d'un profilé adapté ; collé ou vissé sur le support uniquement.

Exemple de profilé défini en annexe 3 du Dossier Technique.

Cas des supports contenant de l'amiante (DVA ...)

Important : dans le cas de présence d'un support en anciennes Dalles Vinyles Amiantes, la fixation mécanique du profilé (par perçage et vissage au support) doit être réalisée en respectant la réglementation en vigueur.

2.4.4.4. Traitement des découpes et des joints périphériques (rives)

2.4.4.4.1. Dans le cas d'un local classé E1

Dans les locaux classés E1, le revêtement est soigneusement arasé en périphérie en ménageant le jeu périphérique préconisé à l'article 2.4.3.3, et sans le combler.

Ce jeu peut être recouvert par une plinthe rapportée manufacturée (ex. plinthes coordonnées TARKETT) et tous profilés adaptés.

Dans le cas où un mastic est appliqué pour raison esthétique, se référer au § 2.4.4.4.2 ci-après.

2.4.4.4.2. Dans le cas d'un local classé E2

Dans les locaux classés E2, y compris dans le cas des supports contenant de l'amiante, le revêtement est arasé en périphérie conformément aux dispositions du § 2.4.3.3 ci-avant.

Un calfatage est ensuite réalisé au moyen d'un mastic de type hybride ou mastic polyuréthane (exemple : mastic MS-polymères BOSTIK MSP 107), après mise en place au préalable d'un fond de joint mousse adapté.

L'épaisseur du fond de joint mousse doit être au maximum égale à la moitié de l'épaisseur totale du revêtement, pour assurer une surface d'adhérence suffisante du mastic de calfatage dans l'espace périphérique avec le revêtement (Cf. figure 6 ci-après).

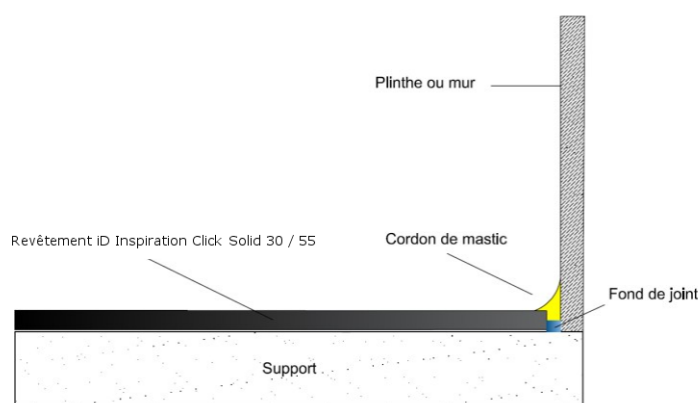


Figure 6 : Fond de joint et mastic (cas des locaux E2 y compris sur support contenant de l'amiante)

2.4.4.5. Traitement du raccordement aux tuyauteries traversantes et aux pieds d'huissières

Un jeu est ménagé au droit des huisseries, passages de tuyauteries et tous obstacles selon les dispositions du § 2.4.3.3 ci-avant. Celui-ci est ensuite traité au moyen du mastic de type hybride ou mastic polyuréthane (exemple : mastic MS-polymères BOSTIK MSP 107).

Cas des supports contenant de l'amiante

Après la réalisation du jeu de découpe (Cf. article 2.4.3.3 ci-avant), mettre en place un fond de joint mousse (d'une épaisseur maximum égale à la moitié de l'épaisseur totale du revêtement) dans le jeu de découpe. Ensuite l'espace restant est rempli au moyen d'un mastic approprié (de type hybride ou polyuréthane).

2.5. Réception – Mise en service

L'ouvrage est livré conformément aux § 10 et 11 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3 :

- La mise en service peut être effectuée immédiatement après la pose et après l'entretien suivant :
 - Balayage ou aspiration de l'ensemble des surfaces, avant un nettoyage à l'aide d'une solution neutre;
 - Les revêtements ID INSPIRATION CLICK SOLIDne doivent pas être fixés ponctuellement ni au support, ni à des meubles ou tous autres éléments fixes;
 - Les revêtements ID INSPIRATION CLICK SOLID doivent être protégés contre les risques de poinçonnement provoqués par des meubles, objets à pieds pointus ou tout autre objet lourd. L'utilisation de protection en matière plastique ou feutre est recommandée.

2.6. Traitement en fin de vie

Pas d'informations apportée.

2.7. Assistance technique

La Société TARKETT France met son assistance technique à la disposition des entreprises, des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre.

Sur demande, le Service Expertise Solier TARKETT France (E.S.T.) est en mesure d'assister l'entreprise titulaire des travaux pour le démarrage du chantier.

La Société TARKETT France organise dans ses centres de formation certifiés par QUALIOPI des stages sur les différentes étapes de mise en œuvre.

2.8. Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication

La fabrication a lieu à l'usine Tarkett POLSKA (JASLO). Le site de production est certifié ISO 9001 et ISO 14001.

Des contrôles sont réalisés sur les matières premières, sur les conditions de fabrication et sur les produits finis.

2.9. Maintien en service des performances de l'ouvrage

2.9.1. Aménagement des accès extérieurs

Comme le prévoit la norme NF DTU 53.12 P 1-1-3 Annexe A article A1, et afin de faciliter l'entretien, placer aux accès extérieurs des dispositifs efficaces en nombre et dimensions suffisantes pour limiter les apports abrasifs et les salissures (gravillons, boue, ...) : grille gratte-pieds et tapis essuie-pieds, aisés à dépoussiérer.

Ils retiendront l'humidité, les poussières grasses et particules abrasives.

2.9.2. Entretien

Cf. Norme NF DTU 53.12 P1-1-3 Annexe A complétée comme suit :

- Les revêtements ID INSPIRATION CLICK SOLID reçoivent un traitement de surface en usine destiné à les protéger (traitement PUR Tektanium® - traitement polyuréthane photo réticulé résistant aux UV) qui facilite l'élimination des taches, limite l'entretien journalier à un simple balayage humide avec détergent neutre et évite l'application d'une émulsion ;
- Si nécessaire, un lavage est réalisé périodiquement avec un détergent neutre ou légèrement alcalin, en fonction de l'encrassement. Veiller à respecter les prescriptions du fabricant des produits d'entretien (taux de dilution, méthode d'utilisation...).

La société TARKETT interdit l'utilisation d'abrasifs susceptibles d'altérer la qualité du traitement, les piètements, les roulettes en caoutchouc susceptibles de laisser des marques indélébiles par migration. Se rapporter dans tous les cas à la notice d'entretien mise à disposition par la société TARKETT (site internet : www.tarkett.fr).

2.9.3. Précautions d'emploi et d'aménagements

Aucun percement ne doit être réalisé à travers le revêtement pour fixer des éléments au support, tels que butoirs de portes, barres de seuil, rails de placards coulissants etc... afin de ne pas solidariser ces éléments au support à travers le revêtement

2.10. Mentions des justificatifs

2.10.1. Résultats expérimentaux

Réaction au feu

Cf. Article 1.2.1.1 de la partie AVIS du présent Document Technique d'Application.

Aptitude à l'emploi

- Masse surfacique totale
- Epaisseur totale
- Epaisseur de la couche de surface
- Résistance au poinçonnement statique
- Pelage entre couches
- Dilatation thermique entre 12°C et 38°C
- Stabilité dimensionnelle et incurvation à la chaleur
- Résistance verticale du clipsage (sens longueur et sens largeur des lames)
- Résistance horizontale du clipsage (sens longueur et sens largeur des lames)
- Comportement sous l'action d'une chaise à roulettes avec vérification du système d'assemblage après essai

(Rapports d'essais du laboratoire TARKETT n° 2/2023 et n°1/2024).

- Comportement sous l'action d'une chaise à roulettes (NF EN ISO 4918 : 2021 modifiée) avec vérification du système d'assemblage après essai ;

(Rapport d'essais du laboratoire du CSTB n° DSR-P-23-18950 du 10/08/ 2023).

- Essai fonctionnel de stabilité dimensionnelle sur revêtement posé, après exposition à des cycles répétés de variation de température de surface entre 10°C et 40 °C ;
- Essai fonctionnel de stabilité dimensionnelle sur revêtement posé, après exposition à des cycles répétés de variation de température de surface entre 20°C et 50 °C.

(Rapport d'essais du laboratoire du CSTB n° DSR-P-23-18950 du 10/08/2023).

2.10.2. Références

Données Environnementales

Les revêtements de sol ID INSPIRATION CLICK SOLID 30 et 55 font l'objet d'une Déclaration Environnementale (DE) individuelle.

Cette DE a été établie le 06/2022 par la Sté. TARKETT France. Elle fait l'objet d'une vérification par tierce partie selon le programme de déclarations environnementales et sanitaires INIES et est déposée sur le site www.inies.fr.

Autres références

Fabrication industrielle depuis :

- ID INSPIRATION CLICK SOLID 30 : 2021.
- ID INSPIRATION CLICK SOLID 55 : 2021.

Surfaces réalisées en France depuis avril 2022 :

- ID INSPIRATION CLICK SOLID 30 : $\approx 205\,232\text{ m}^2$.

ID INSPIRATION CLICK SOLID 55 : $\approx 216\,380\text{ m}^2$.

Annexes du Dossier Technique

Annexe 1 - Profilés de joint de dilatation

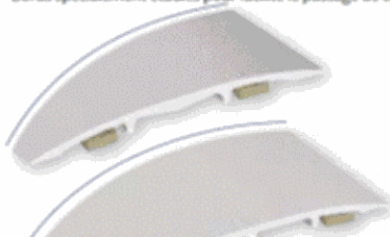
SEUILS - COUVRE-JOINTS
Couvre-joints de dilatation

COUVRE-JOINTS DE SOL ALU

BORDS DROITS



BORDS BISEAUTÉS
Bords spécialement étudiés pour faciliter le passage de chariots sans soubresauts. Spécial hôpitaux.



+ Si passage important privilégiez 1 côté percé + 1 côté adhésif



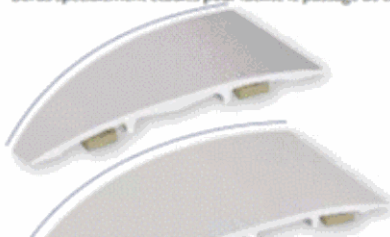
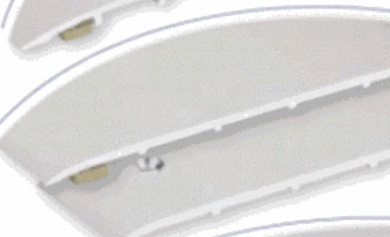
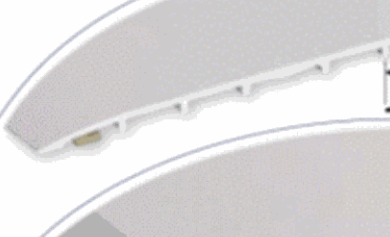
Référence	Longueur	Matériau	Type	Prix HT
2806	3,40 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	
2801			1 côté adhésif 1 côté percé	

Charge admissible: 8,1 kg/cm²



Référence	Longueur	Matériau	Type	Prix HT
2816	3,40 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	
2811			1 côté adhésif 1 côté percé	

Charge admissible: 28,30 kg/cm²

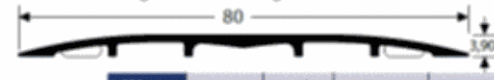








Référence	Longueur	Matériau	Type	Prix HT
2821	3,00 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	

Charge admissible : 19 kg/cm²



Référence	Longueur	Matériau	Type	Prix HT
2820	3,00 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	

Charge admissible : 56,9 kg/cm²



Référence	Longueur	Matériau	Type	Prix HT
2814	3,00 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	
2815	3,00 m	Alu incolore	1 côté adhésif 1 côté percé	

Charge admissible : 74,4 kg/cm²



Référence	Longueur	Matériau	Type	Prix HT
2822	3,00 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	

Charge admissible : 66,4 kg/cm²



Référence	Longueur	Matériau	Type	Prix HT
2819	3,00 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	

Charge admissible : 54,2 kg/cm²

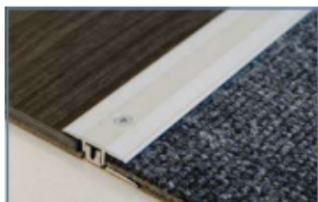
Charges admissibles : Uniformément réparties sur la largeur du profil.


81

Annexe 2 - Profilés de joint de fractionnement du revêtement

Catalogue accessoires TARKETT :

PROFILÉS ALUMINIUM POUR LVT TRAFIC INTENSE



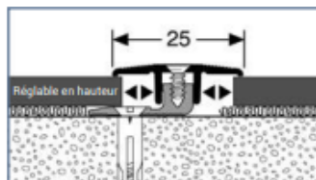
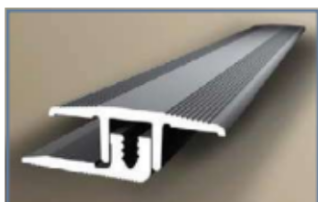
Profilé de transition en aluminium utilisé dans les zones de trafic élevé pour LVT Click & Pose libre.

- À visser
- Résistance supérieure au trafic intense et aux charges roulantes
- Surface nervurée anti-dérapante

Taille : 25 mm largeur x 4 à 9,5 mm de hauteur x 2700 mm de longueur

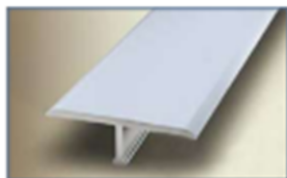
Conditionnement : Kit complet comprenant les profilés et les vis :

10 pièces de 2,7 ml dans un boîte cartonnée = 27 ml



Silver	
NCS : S 2500-N	1451 011
Stainless Steel	
NCS : S 6005-Y20R	1451 012

PROFILÉS ALUMINIUM POUR LVT TRAFIC MODÉRÉ



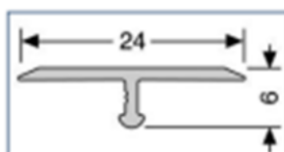
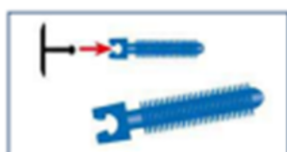
Profilé de transition en aluminium utilisé en zone de trafic modéré pour LVT Click & Pose libre.

- À visser
- Finition élégante avec une surface lisse et aucune vis visible

Taille : 24 mm de largeur x 6 mm de hauteur x 2700 mm de longueur

Conditionnement : Kit complet incluant les profilés et les chevilles

10 pièces de 2,7 ml dans un boîte cartonnée = 27 ml



Silver	
NCS : S 2500-N	1451 021
Stainless Steel	
NCS : S 6005-Y20R	1451 022

Annexe 3 – Profilés de seuils et traitement d'arrêt

